



VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE?



▶ Cette chronique s'adresse à vous!

Cette troisième édition porte sur les **transferts d'entreprise** dans le monde agricole. Lorsque la relève est inexistante au sein de la famille, mais qu'il y a une volonté de voir son entreprise continuer à se développer par le travail d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, il

peut être intéressant d'envisager un transfert d'entreprise **avec une relève non apparentée.**

Contrairement à la vente, on entend par transfert un processus de cession de l'entreprise qui implique que le propriétaire accompagne la relève plus ou moins longtemps dans l'entreprise. Parfois, il peut simplement agir comme mentor qui veillera à prodiguer des conseils, mais le cédant peut aussi choisir de travailler avec le repreneur un certain temps afin de bien lui transmettre la culture de l'entreprise qu'il a créée.

Habituellement, le processus de transfert débute par une période d'essai qui permet aux deux parties de confirmer qu'elles sont en mesure de travailler ensemble. Ensuite, ça peut évoluer vers un transfert partiel ou complet. Ces étapes s'appuient juridiquement sur une convention de partenaires, une convention de prétransfert ou une convention d'actionnaires, selon le scénario envisagé. Le ou les cédants peuvent continuer à s'impliquer dans l'entreprise pendant la durée de temps qui leur convient.

En termes financiers, un transfert peut aussi impliquer la vente progressive des actions de la compagnie de façon à alléger la pression sur la relève. Du côté des repreneurs, ça peut carrément rendre possible un projet d'établissement qui n'aurait pas pu se faire par un simple achat.

Par ailleurs, pour les repreneurs, ça peut être très sécurisant de reprendre le flambeau d'une entreprise existante. Ils peuvent ainsi profiter de l'expérience du cédant et commencer leur aventure entrepreneuriale sur des bases solides.

Les transferts d'entreprises nécessitent l'implication de différents professionnels comme le fiscaliste, le notaire, le comptable, mais surtout l'agroéconomiste qui pourra développer le diagnostic de l'entreprise suivi d'un plan de transfert, des outils précieux pour la mise en œuvre du transfert. Le plan de transfert pourra valider la faisabilité du projet de reprise en confirmant que celui-ci est viable. L'ARTERRE dispose d'une banque de candidats intéressés à reprendre une entreprise agricole et de producteurs en recherche d'un repreneur. *Informez-vous!*

Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner GRATUITEMENT dans ce processus. Visitez le site internet pour plus de détails et entrez en contact avec l'agent de votre région. Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel
Amélie Tremblay: 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca